

SOCIAL

L'accalmie... pour l'instant

Fabien Grassé

Le climat social s'est apaisé avec la nomination de Marc Spautz au ministère du Travail. Représentant l'aile sociale du CSV, il veut restaurer le dialogue entre partenaires sociaux. Mais le thermomètre pourrait grimper sur la question du salaire minimum et surtout sur l'organisation du temps de travail, syndicats et patronat défendant des positions antagonistes sur le sujet.

2026 sera-t-elle l'année du patronat, comme en rêve Carlo Thelen ? C'est « une année charnière pour l'économie luxembourgeoise et 2026 devra être une année apaisée, business friendly et orientée vers la compétitivité », s'est projeté le directeur général de la Chambre de commerce, lors de la réception du Nouvel An de l'institution, ce 20 janvier. Il faut dire que les mois passés ont été agités pour les organisations patronales, dont les ambitions dérégulatrices se sont heurtées à la combativité du front syndical uni constitué par l'OGBL et le LCGB. La température n'a réellement fini par baisser qu'en décembre avec le départ de Georges Mischo du ministère du Travail et son remplacement par Marc Spautz, représentant l'aile sociale du parti chrétien-social.

L'ancien syndicaliste du LCGB se pose en fervent défenseur du dialogue social et a la réputation de bien maîtriser le sujet du travail. À l'issue de premières rencontres (séparées) avec le nouveau ministre, ces dernières semaines, tant les syndicats que le patronat ont salué sa volonté de rétablir le dialogue. Dans le même temps, chaque camp attend de voir. « Le gouvernement n'a compris qu'à moitié le message » de la forte mobilisation de l'an dernier, a prévenu Nora Backen, en sa qualité de présidente de la Chambre des salariés, lors de la réception de Nouvel An de l'organisation, le 14 janvier. Les syndicats notent aussi que le nouveau ministre s'engage à appliquer le programme de coalition, qu'ils jugent délétère pour le monde du travail. Programme que Marc Spautz connaît d'autant mieux qu'il en a été l'un des artisans, à l'automne 2023.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, le front est calme. Si ce n'est Georges Mischo qui, ces jours-ci, court les rédactions du pays pour déverser sa rancune contre les syndicats, qu'il juge responsable de sa chute. À l'occasion, l'ancien ministre tacle aussi le gouvernement pour son manque de fermeté vis-à-vis des syndicats.

Soit le contraire de ce que semble désormais viser Luc Frieden, le pre-

mier ministre estimant, fin décembre, qu'en matière de réforme, « le plus difficile est derrière nous ». C'est à voir, car personne ne sort vraiment satisfait de la séquence sociale de l'année passée.

Premiers remous

De premiers remous apparaissent avec le débat sur la hausse du salaire social minimum, un sujet imposé à l'agenda par la directive européenne (non-contrainte) sur le salaire minimum adéquat. Ce dernier devrait s'établir à 60 % du salaire médian et 50 % du salaire moyen. Marc Spautz consent à intégrer les traitements de la fonction publique dans ses calculs, mais cela ne devrait pas suffire à atteindre les recommandations européennes, selon les paramètres avancés par le gouvernement. L'augmentation ne devrait pas dépasser 5 %, là où les syndicats revendiquent 10 %. Plus inflammable encore est l'organisation du temps de travail autour de périodes de références. Les patrons voudraient fixer celles-ci à un an, une flexibilisation outrancière selon les syndicats. Marc Spautz veut rencontrer toutes les fédérations patronales afin de connaître leurs attentes, des secteurs étant confrontés à des activités saisonnières, là où d'autres peuvent revendiquer une période de référence trimestrielle ou semestrielle, selon la nature de leurs activités.

Côté syndicats, l'on fait observer qu'on n'y est pas opposé par principe et que cela se fait déjà à travers des conventions collectives du travail (CCT). Une pratique qu'ils veulent étendre le plus largement possible, par la négociation de CCT sectorielles. De quoi satisfaire également aux recommandations de la directive européenne déjà citée, qui préconise un taux de 80 % de salariés couverts par une CCT (59 % au Luxembourg actuellement). Mais de cela, le patronat ne veut pas trop entendre parler, revendiquant toujours des CCT entreprise par entreprise, un cadre dans lequel le rapport de force lui est plus favorable. Cela avait mis le feu aux poudres en octobre 2024, quand Georges Mischo avait voulu retirer aux syndicats leur prérogative de négocier les CCT. Le conflit avait mis fin aux réunions tripartites du CPTE et passablement abîmé le modèle social. Le terrain est miné. Marc Spautz le sait bien et il devra faire preuve d'un sens diplomatique aigu pour réunir à nouveau patronat et syndicats autour d'une même table. L'horizon social est encore loin d'être dégagé.